

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 271-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.342

Déposée le: 25.11.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Ritter (Burgdorf, pvl) (porte-parole)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Schmidhauser (Interlaken, PLR)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)
Grogg-Meyer (Bützbach, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 28.11.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –



Evaluation de « Passepartout » passée sous silence

Voilà plusieurs mois que sont sortis les résultats tant attendus de l'étude, menée par l'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg, sur l'efficacité des importants changements opérés au sein de l'école obligatoire dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères et du français en particulier (projet « Passepartout », moyen d'enseignement « Mille feuilles », français précoce, didactique Sprachbad-Immersion). Il est intéressant de constater que les résultats de cette étude – qui avait initialement été annoncée en grande pompe – ont été publiés dans la plus grande discrétion, ce qui n'est pas sans soulever quelques questions.

Le Conseil-exécutif est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est, succinctement, l'avis du Conseil-exécutif sur les résultats de l'étude précitée ?
2. Pour quelle raison cette étude n'a-t-elle pas été rapidement présentée au public ?

3. Pourquoi, contrairement à ce qui avait été annoncé, aucune évaluation du moyen d'enseignement « Clin d'œil », utilisé par les classes supérieures du degré primaire, n'a été réalisée ?
4. Comment le Conseil-exécutif interprète-t-il les résultats de l'étude, selon lesquels les élèves atteignent le niveau de français A2.1 fixé par les cantons participant au projet « Passe-Partout » pour « Mille feuilles » à seulement 57 pour cent en compréhension orale, 33 pour cent en compréhension écrite et un catastrophique 11 pour cent pour en expression orale ?
5. Est-il juste que le Conseil-exécutif ou les cantons ayant participé au projet « Passepartout » souhaitent faire élaborer une nouvelle mouture du moyen d'enseignement « Mille feuilles », et si oui, combien cela coûtera-t-il, en particulier par rapport à ce que ce moyen d'enseignement était censé coûter au départ ?
6. Le canton de Bâle-Campagne s'est retiré du projet « Passepartout » et de l'organisation qui lui a succédé ; les cantons de Bâle-Ville, de Soleure et d'Argovie souhaitent également suivre cette voie. Le projet « Passepartout » et la Conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse ont-ils échoué ? Quelles sont les conséquences, de ce point de vue, du résultat de la votation qui s'est tenue à Bâle-Campagne le 24 novembre 2019 et où un choix « encadré » du moyen d'enseignement l'a emporté à une nette majorité ?
7. Combien « Mille feuilles » et « Clin d'œil » ont-ils coûté environ par élève par rapport aux autres moyens d'enseignement qui sont utilisés pour le français dans les cantons alémaniques qui n'ont pas participé au projet « Passepartout » ?
8. Quels coûts supplémentaires l'instauration du choix (encadré, le cas échéant) du moyen d'enseignement pour le français entraînerait-elle ?

Motivation de l'urgence : Bien que l'étude ait été publiée il y a des mois, les résultats sont divulgués au compte-goutte. Le Conseil-exécutif doit prendre les choses en main et répondre rapidement aux questions posées.

Destinataire

- Grand Conseil